

NOMENCLATURE : 08 - 05

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MAI 2022

CONTRAT DE VILLE 2015/2022
PROGRAMME D'ACTIONS SPECIFIQUES 2022

Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA

La Ville de Lens s'est engagée, par délibération du 26 mai 2015, dans la mise en place du contrat de ville pour la période 2015/2020 en partenariat avec l'Etat, afin de mieux accompagner les habitants des quartiers prioritaires de la Ville. Le Contrat de Ville est prorogé de deux ans jusqu'en 2022.

Aux côtés de l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pilote le nouveau contrat de ville autour de 3 enjeux identifiés par l'ensemble des communes et partenaires du territoire :

- Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale
au travers des 4 axes stratégiques de travail suivants : Inclusion sociale & laïcité, Insertion professionnelle, Réussite éducative & excellence et Santé,
- Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement
au travers des 4 axes stratégiques de travail suivants : Coordination du peuplement des quartiers & parcours résidentiels, Bien vivre & « bien être » dans son logement - Lutter contre la précarité énergétique, Poursuite de la rénovation des quartiers, Agir sur la tranquillité publique,
- Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires
au travers des 4 axes stratégiques de travail suivants : Développement économique des quartiers, Développement de l'offre de services de proximité & requalification des espaces et équipements publics de proximité, Soutien à la mobilité des habitants, Aller vers la ville intelligente (numérique).

La participation des habitants est une notion transversale qui se retrouvera dans chacun des trois enjeux au même titre que l'Egalité des chances, la Préoccupation de la lutte contre les discriminations et l'Egalité femme/homme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20220518-DLB_220518_Q04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2022

A ce titre, la Ville de Lens envisage pour 2022 de contribuer à la mise en place du programme d'actions dont le détail est repris en annexe. Il reprend les actions déposées par les services de la Ville et les associations dans le cadre du diagnostic réalisé au contrat de ville pour la période 2015/2022.

Enfin, il est précisé que ce programme a été soumis à l'approbation du comité des financeurs composés des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat et des collectivités territoriales qui s'est réuni le vendredi 04 février 2022.

Ainsi, il vous est proposé :

- D'approuver le programme d'actions 2022,
- De décider du principe de l'engagement budgétaire des sommes correspondantes, selon le détail repris en annexe,
- De solliciter des partenaires contractuels leur participation pécuniaire au financement du programme d'actions 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise en œuvre de chaque action engagée avec les porteurs associatifs et avec les partenaires cofinanceurs.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

⇒ **Monsieur Bruno CLAVET et Madame Marie-France LEROY ne prennent pas part au vote.**

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Appel à projets Programmation 2022 - Ville de LENS
Contrat de Ville 2015/2022 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

annexe à la délibération

Services Municipaux	Porteurs	Actions	Montant total du projet	VILLE	%	ETAT	%	AUTRES	%
	CCAS	Programme de Réussite Educative (PRE)	219 100,00 €	32 500,00 €	15%	160 600,00 €	73%	26 000,00 €	12%
	PETITE ENFANCE	Autour de la co-éducation pour le soutien à la parentalité	37 610,00 €	22 810,00 €	61%	14 800,00 €	39%		
	JEUNESSE	Habitants en action, quartier en émulation	42 124,00 €	22 124,00 €	53%	6 000,00 €	14%	14 000,00 €	33%
		Développement durable	42 000,00 €	20 600,00 €	49%	14 000,00 €	33%	7 400,00 €	18%
	CENTRES SOCIO CULTURELS	Hors les murs, vers, avec & par les habitants	132 142,00 €	83 466,00 €	63%	17 500,00 €	13%	31 176,00 €	24%
		Lutte contre les inégalités	190 142,00 €	148 966,00 €	78%	20 000,00 €	11%	21 176,00 €	11%
		Centres sociaux connectés Accompagnement des habitants dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique	108 734,04 €	38 340,04 €	35%	17 000,00 €	16%	33 794,00 €	31%
				15 050,00 €	14%			4 550,00 €	4%
		Accompagnement à la scolarité	42 425,00 €	23 640,00 €	56%	7 500,00 €	18%	11 285,00 €	
SERVICES MUNICIPAUX			814 277,04 €	407 496,04 €	50%	257 400,00 €	32%	149 381,00 €	18%
Associations	Porteurs	Actions	Montant total du projet	VILLE	%	ETAT	%	REGION	%
	AFEV	Mentorat : réussir son expérience étudiante pour contribuer au renforcement des parcours des jeunes lensois	85 787,00 €	10 000,00 €	12%	10 000,00 €	12%	65 787,00 €	76%
	CULTURE & LIBERTE	Objectif bonne mine	51 818,00 €	3 000,00 €	6%	22 422,00 €	43%	26 396,00 €	51%
	PORTE MINE	L'inattendu	221 466,00 €	15 500,00 €	7%	15 000,00 €	7%	190 966,00 €	86%
	SANTELYS	Prévention et éducation à la santé	17 260,00 €	5 000,00 €	29%	5 000,00 €	29%	7 260,00 €	42%
	INSTITUT PASTEUR DE LILLE	Amélioration du bien-être des habitants par l'activité physique adaptée, l'alimentation afin de favoriser le lien social et réduire les souffrances psychiques	17 448,00 €	3 390,00 €	19%	10 000,00 €	57%	4 058,00 €	24%
	ANGES GARDINS	Renforcement du lien social en QPV autour d'activités menées avec et par les habitants	80 000,00 €	15 000,00 €	19%	15 000,00 €	19%	50 000,00 €	62%
	AGPIC Lens	NQE 2022	85 000,00 €	9 000,00 €	10%		Région	9 000,00 €	11%
		PIC 2022	85 000,00 €	9 000,00 €	10%		Région	67 000,00 €	79%
	TOTAL ASSOCIATIONS		643 779,00 €	69 890,00 €	11%	77 422,00 €	12%	496 467,00 €	77%
TOTAL DOSSIERS DEPOSES POUR 2022			1 458 056,04 €	477 386,04 €	33%	334 822,00 €	23%	645 848,00 €	44%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20220518-DL8_220518_Q04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2022